

ABONNEMENT.

Saumur: En an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Postes:

En an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Avril 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi.

Dans les couloirs règne un peu d'animation. On commente l'issue qui pourra être donnée au débat.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Blancsubé demande à interpellier le ministre des affaires étrangères sur les événements du Tonkin.

M. Challemel-Lacour n'étant pas à son banc, le jour de l'interpellation sera fixé ultérieurement.

M. Naquet dépose son rapport sur le projet de conversion de la rente 5 0/0 en rente 4 1/2 0/0.

A gauche. — Lisez! lisez!

Le rapporteur en donne lecture. Il fait l'historique des diverses conversions qui ont déjà été opérées en France.

Il dit que personne ne nie la légitimité du droit du gouvernement à ce sujet. Il affirme l'opportunité de la mesure et propose l'adoption du projet ministériel en étendant à dix années le délai de garantie contre toutes nouvelles conversions.

Il termine par des considérations tendant à rassurer l'opinion publique sur l'état de nos finances.

La lecture de ce rapport s'est faite au milieu de l'inattention générale et n'a été accueillie par aucun applaudissement.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate est annoncée.

M. Paul de Cassagnac a la parole. Il fait le procès du gouvernement et des républicains qui n'ont vu dans la question de la conversion qu'un prétexte à agiotage et qu'un moyen de mettre la main sur l'épargne de la France.

M. de Cassagnac cite, pour prouver les opérations louches dont le gouvernement

s'est fait complice, la lettre récente de M. Dugué de la Fauconnerie démentant, au nom du ministre, tout projet de conversion un mois avant le dépôt du projet actuel.

M. Tirard interrompt vivement et dit qu'il n'a pas chargé M. Dugué de la Fauconnerie de parler en son nom.

M. de Cassagnac continue. Il est regrettable que ce démenti vienne si tard et que le ministre n'ait pas compris qu'il était de sa dignité et de l'intérêt de l'Etat de se prononcer avant que la Bourse ne se soit livrée sur cette lettre à des spéculations insensées.

Il dit que le gouvernement en est réduit à des expédients.

Il n'a pas d'argent, et cependant il propose aux porteurs du 5 0/0 de les rembourser au pair.

Avec quoi rembourseriez-vous, si l'on vous prenait au mot?

Les porteurs de titres 5 0/0, ajoute-t-il, sauront que ce qu'ils ont donné à la France, la République le leur reprend.

Est-ce du moins pour opérer les dégrèvements tant promis en faveur de l'agriculture?

Le gouvernement et la commission répondent eux-mêmes qu'il n'y faut pas songer.

Vous espérez combler un gouffre, mais vous n'y réussirez pas. Votre conversion, encore une fois, n'est qu'un expédient.

Il dissimule mal un emprunt qui est votre véritable pensée.

L'orateur demande si le gouvernement est absolument d'accord sur le projet de conversion, si M. Tirard n'est pas un naïf, résolument sacrifié d'avance par M. Ferry, et si ce dernier n'appelle pas de tous ses vœux le retour de M. Léon Say.

Il termine en disant que la République se croit tout permis, mais que le pays va lui répondre.

Après s'être attaquée aux opinions, elle s'attaque aux intérêts, et les intérêts résistent plus que les opinions.

M. Rouvier monte à la tribune. Il se fait l'apôtre de la conversion en 3 0/0.

Il critique le projet de M. Tirard, qu'il

votera cependant si la Chambre ne veut pas accepter son système à lui, qui assureraient une économie de 50 millions.

M. Haentjens, tout en combattant l'opportunité, a préparé un contre-projet qu'il défend au milieu du bruit.

M. Tirard monte à la tribune. Il répond à M. de Cassagnac en affirmant l'homogénéité du cabinet et la pureté de ses intentions; puis il s'engage dans la paraphrase de son projet.

Le ministre fait l'historique des conversions opérées par les gouvernements antérieurs.

Il s'engage à ne pas faire d'emprunt cette année, mais aussitôt il ajoute que si l'on veut continuer les travaux Freycinet, on ne pourra le faire qu'au moyen d'un impôt.

Il déclare nettement que les produits de la conversion ne peuvent être consacrés aux dégrèvements de l'agriculture, l'état du budget ne le permettant pas.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 45.

Chronique générale.

L'opposition de M. Léon Say, ou du moins du Journal des Débats, au projet de conversion, est toujours des plus vives. Non pas qu'il se flatte d'empêcher le vote, qui est forcé, mais il veut à faire porter sur qui de droit la responsabilité de la loi votée.

Il déclare qu'on ne fait la conversion que pour trouver au plus vite 35 millions par un impôt sur les rentiers, non pas pour équilibrer le budget, qui aurait besoin de bien plus de millions, mais pour ajouter quelque chose de plus à des recettes insuffisantes, tout en sachant bien que ce qu'on ajoute est une obole à côté de ce qu'il faut.

Il déclare que c'est faire du budget par le petit côté, que, pour obtenir un

équilibre réel, il faut créer des contribuables, et que, pour créer des contribuables, il faut rétablir les affaires du pays.

Tout cela peut être vrai; mais M. Say n'oublie qu'une chose: c'est la responsabilité qu'il a lui-même dans le mauvais état de nos finances.

M. Tirard a déclaré que si le projet de réduction de la rente subissait des modifications, il était décidé à se retirer.

Ses amis laissent entendre qu'il serait très-heureux de profiter de cette occasion pour se débarrasser d'une responsabilité qu'il trouve beaucoup trop lourde.

Si nous en croyons certains renseignements, la réduction de la rente ne serait qu'un prologue, et M. Ferry aurait l'intention de proposer un emprunt avant la fin de la session d'été.

La Revue britannique dénonce en ces termes les résultats de la curée républicaine au point de vue de l'aggravation des charges du budget:

Ce qui frappe le plus quand on étudie l'ensemble de nos budgets, c'est l'accroissement constant et continu des crédits affectés au personnel, soit par la création de nouveaux emplois, soit par l'élévation des traitements déjà existants.

Quand, pour la première fois, nous avons signalé ce fait dans la presse en 1879, les traitements des fonctionnaires civils, soumis à la retenue de 5 0/0 en vertu de la loi de 1853 sur les pensions civiles, dépassaient au budget de 1880, de 54,352,000 francs les traitements inscrits au budget de 1871, dernier budget voté par le Corps législatif de l'Empire.

Depuis lors, chaque année n'a cessé d'apporter son contingent d'augmentation: En 1881, 6,440,000 fr.; en 1882, 47 millions 200,000 fr.; en 1883, 9,380,000 fr. Au budget de 1871, les traitements des fonc-

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

Quant à sa fortune, il ne faisait point à Léonide l'injure de la supposer avide au point de faire entrer dans la balance de ses mérites le poids positif de son or.

C'était se tromper grandement; mais l'erreur absolue de M. de Brix faisait le plus complet honneur à la droiture de son caractère.

Peu à peu, par une insensible progression, il était arrivé à surseoir à son départ, toujours annoncé, jamais accompli, jusqu'au milieu de mai. Venu pour huit jours, il demeurait plus de six semaines à Semengein, heureux de se sentir pressé d'y rester, heureux aussi de trouver, dans les interminables réparations du château de Brix, un prétexte pour accepter la prolongation de cette bienheureuse hospitalité.

Léonide ne se rendait pas un compte exact de la situation. La délicatesse de sentiment, qui l'aurait guidée dans l'étude qu'elle avait entreprise du père et de l'enfant, lui faisaient complètement défaut.

Les crises nerveuses de l'enfant, dont M. de Brix et M^{me} de Semengein ne parlaient qu'avec une réserve toute particulière, paraissaient avoir diminué de fréquence dans l'atmosphère balsamique d'une habitation assise entre l'eau courante et les grands bois.

Quelle était, au fond, cette maladie? personne ne s'en expliquait jamais. Mais il était facile de comprendre l'inquiétude douloureuse qui en décollait pour M. de Brix.

Léonide lui attribuait le silence et la préoccupation de ce père modèle. Sa vanité, éperonnée par l'intérêt, eût été flattée de l'en arracher. Pendant les premiers jours de cette intimité de voisinage, elle avait cru toucher d'un seul bond au but désiré. Les attentions, les respects empressés, les timidités singulières d'un homme de l'âge et de l'aspect de M. de Brix, signifiaient évidemment l'invasion d'un sentiment exclusif, sérieux.

Pourtant, les semaines s'écoulaient sans modifier cette attitude, sans entraîner le gentilhomme au-delà du point précis d'empressement et d'admiration qu'il semblait s'être fixé pour limite.

La perspective d'un mariage riche, tant caressée dans sa pensée, allait-elle donc échapper à sa petite main si bien disposée à la saisir au passage?... Tandis que son inflammable imagination échafaudait et démolissait, vingt fois le jour, le même rêve prosaïque et tentateur, Ursule, sereine, contente

de peu, s'attachait sincèrement à Marie, enfant sans mère, malade et touchante, dont elle regretta de ne pouvoir faire un but pour ses longues heures vides.

Oui, pour Ursule, si Dieu l'avait permis, Marie eût été un but. Pour Léonide, Marie n'était qu'un moyen.

Il y avait fort longtemps déjà que M. Léon Piélard n'avait écrit à sa filleule. Son cœur aride n'éprouvait aucun besoin de s'épancher en tendresses épistolaires, et puis on espérait alors un prochain abaissement des droits de poste, lequel se faisait beaucoup attendre.

Léonide n'était guère plus désireuse de recevoir les banales éptres de Péronne, et, dans la petite villa des bords de la Marne, si quel'un pensait au parrain Léon, c'était précisément la personne dont le parrain Léon s'occupait le moins.

Ursule, par la pente naturelle de son caractère, prenait intérêt à qui lui en avait témoigné, ne fût-ce qu'une fois, ne fût-ce que pendant l'espace de quelques minutes. M. Piélard l'avait parfois jointe à sa sœur dans ses offres maigres, dans ses lettres espacées. L'aveugle en gardait le souvenir. Elle le plaignait de vivre seul, de n'avoir pas su se créer les douceurs d'une famille, et espérait naïvement que le neveu du bonhomme, Eugène Montrel,

rentrerait assez à temps en France pour entourer sa vieillesse de soins et d'affection.

Quand elle formulait ses impressions devant Léonide, la blonde fille haussait les épaules.

— Que nous font M. Piélard et M. Montrel? disait-elle avec indifférence; M. Piélard est un vieux garçon égoïste, peu fortuné d'ailleurs, qui n'a pas voulu se donner les charges d'une famille. S'il vit et meurt isolé, il l'aura donc bien voulu. M. Eugène Montrel, est, je crois, ingénieur sans grand avenir, sans patrimoine et sans ambition, qui est allé utiliser en Afrique ses talents, qu'il n'avait pas occasion de produire dans son pays. S'il juge à propos de revenir embellir les derniers jours d'un oncle mal léché, je n'y vois aucun mal. Il y gagnera, sans doute, d'hériter de la façon de tanière dans laquelle s'est cantonné mon ours de parrain.

Le parrain Piélard, en une circonstance solennelle, se mit peurlant bravement en frais de correspondance. Sa cervelle paisible avait enfanté un projet qui, dans sa simplicité, ne manquait ni de bon sens ni de poésie.

De la poésie! Léon Piélard, l'ancien marchand de grains, mettant la poésie en tiers dans un de ses actes! C'était là chose si rare qu'on eût pu crier au miracle.

Il faut donc avouer qu'une autre imagination, plus sensible que la sienne, avait apporté sa colla-

tionnaires civils étaient portés pour 253 millions 328,000 fr.; au budget de 1883, ils s'élevèrent à 340,700,000 fr. C'est, en douze ans, une augmentation de 87,322,000 fr., soit de plus d'un tiers. »

Les républicains se sont rués sur la France comme sur une proie.

Ils ont augmenté le nombre des emplois et grossi les chiffres des traitements.

Après s'être emparés des places, ils se sont attachés à les rendre de plus en plus lucratives.

Et maintenant, devant nos budgets en déficit, ils méditent quoi ?

Diminuer leur traitements ? Non, diminuer d'un dixième les revenus d'une multitude de petits rentiers !

Niera-t-on plus longtemps les avantages de la conversion ?

La commission extraparlamentaire des associations ouvrières s'est réunie au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Margue, sous-secrétaire d'Etat.

Il a été décidé que toutes les chambres syndicales de commerce seraient invitées à répondre aux divers points d'un questionnaire qui va être établi par la commission.

LES FEMMES DE MILLAU.

On se souvient de la difficulté qu'éprouvèrent les francs-maçons qui administraient l'Aveyron à laïciser les écoles congréganistes de l'importante ville industrielle de Millau.

Pour se venger des déboires qu'il eut à subir en cette circonstance, le maire, le Vén. Abrie, s'empressa de supprimer les processions, si chères aux populations chrétiennes de cette région.

Un coup de foudre est venu troubler la sérénité des fonctionnaires de la R. F. qui croyaient avoir étouffé le « cléricalisme ».

Depuis plus de quatre mois, une violente épidémie de petite vérole décime la population, et la semaine dernière, on célébrait une messe pour demander à Dieu la cessation du fléau.

Voilà qu'à l'issue de la cérémonie, les femmes, au nombre de 4,200 environ, la plupart appartenant à la classe ouvrière, quittent Notre-Dame et parcourent le trajet habituel de la procession de la Fête-Dieu en chantant des litanies et des cantiques. Arrivées au pied de la croix de mission élevée en 1830, elles s'agenouillent et récitent des prières pour implorer la miséricorde divine.

Le lendemain, la pieuse manifestation se renouvelle spontanément. Huit cents femmes sont encore venues s'agenouiller autour du calvaire.

La République avait couru un tel danger, que, quelques jours plus tard, vingt-cinq de ces vaillantes chrétiennes étaient citées devant le juge de paix pour avoir contrevenu à l'arrêt du Vén. Abrie.

Presque toutes les manifestantes arrivèrent au jour de l'audience, se déclarant solidaires des inculpées.

boration au projet du bonhomme.

Ce collaborateur inattendu n'était rien moins que son propre neveu, M. Eugène Montrel, un jeune homme de vingt-trois ans, point du tout semblable au commun des mortels, esprit chercheur, cœur plein d'illusions, avec le tort grave d'être sentimental en dépit de la marée réaliste qui déjà montait à la surface de la société.

Cela le faisait trouver absurde par ses camarades, et singulier par les femmes du monde, plus habituées aux madrigaux de salon qu'à un culte sincère. Sa royauté l'Argent commençait à tout envahir; aussi, un beau garçon qui ne semblait s'en préoccuper en rien, n'était-il pas loin de passer pour une merveille d'excentricité.

Évidemment, Eugène Montrel eût dû naître quelques siècles plus tôt, alors que la chevalerie était l'unique loi impérieuse; le choix de sa dame, la grande affaire de la vie; la femme aimée, la plus chère croyance.

Il n'ambitionnait point pour l'avenir un mariage riche, mais seulement un mariage heureux.

Ces sentiments surannés, passés à l'état d'utopie dans notre époque si cupide, n'avaient peut-être plus d'autre refuge dans le monde que le cœur de M. Montrel. La chimère d'amour pur, de désintéressement et de fidélité qu'il caressait dans le secret de sa pensée, lui paraissait mériter les recherches de toute une vie.

Mais le juge de paix ne voulut connaître que du cas des vingt-cinq assignées auxquelles il infligea cinq francs d'amende.

Les condamnées se retirèrent accompagnées de plus de quatre cents de leurs compagnes, en chantant des cantiques.

L'attitude énergique des femmes de Millau, et le camouflet qu'elles ont donné aux théories du gouvernement actuel, méritent les félicitations de tous les gens de cœur.

LA SUPPRESSION DES AUMONNIERS DES HOSPICES.

La suppression des aumôniers des hôpitaux paraît certaine aujourd'hui. Le ministre de l'intérieur vient d'approuver le budget de l'assistance publique, budget dans lequel le crédit affecté au culte est supprimé.

M. Charles Quentin, directeur de l'administration générale de l'assistance publique, avait, il y a environ deux mois, écrit à M. le cardinal Guibert, pour l'avertir de l'éventualité possible de cette suppression, le priant de lui envoyer un délégué de son administration pour préparer avec lui une nouvelle organisation du service religieux dans les hôpitaux. M. le cardinal s'est contenté d'accuser réception de sa lettre à M. Ch. Quentin. Mardi, ce dernier et M. Bailly, inspecteur de l'administration générale de l'assistance publique, se sont présentés chez l'archevêque de Paris: nul doute qu'ils venaient lui annoncer qu'à partir du 1^{er} mai les aumôniers des hôpitaux cessaient d'être fonctionnaires de l'assistance publique et que les chapelles étaient désaffectées.

Nous apprenons de bonne source que les aumôniers des prisons seront supprimés par voie d'extinction. Au fur et à mesure qu'ils démissionneraient ou décèderaient, ils ne seraient pas remplacés.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 1884, les neuf aumôniers des dernières prisons seront supprimés.

En présence de ces nouveaux attentats, M. Guibert vient d'adresser au Président de la République une lettre fort éloquente dans laquelle il envisage avec une grande hauteur de vues les tristes conséquences qui résulteraient de la suppression des aumôniers dans les hôpitaux et hospices de Paris. Nous extrayons de cette lettre les passages les plus remarquables :

« Monsieur le Président, l'Église, qui, par tradition et par devoir, n'est l'ennemie d'aucun régime politique, n'a pas beaucoup à se louer des procédés de ceux qui gouvernent aujourd'hui la France. Déjà bien des atteintes ont été portées à la liberté religieuse; l'influence chrétienne est partout surveillée comme un péril, ou écartée comme un fléau. Pour la combattre, tous les moyens paraissent légitimes: tantôt à défaut de loi, on recourt à l'arbitraire; tantôt on refait les lois pour les tourner contre la Religion; et quand on prépare une législation nouvelle, on prend des précautions infinies pour que la liberté générale ne puisse pas profiter aux institutions religieuses.

Quand il exposait, avec la verve entraînée de son âge, ses théories de l'autre monde, les hommes le désignaient avec compassion comme un monomane; les femmes montraient toutes leurs dents dans un rire immodéré.

— C'est un original! disait le chœur, qui voulait être poli.

Cet original de vingt-trois ans gardait donc la foi persistante de rencontrer à travers le monde la compagne qui lui était destinée, de la reconnaître entre toutes, de le lui dire, d'être cru, d'en faire sa femme et de vivre près d'elle au septième ciel, le troisième lui paraissait trop peu élevé pour y placer l'idole à laquelle il entendait se dévouer absolument, le pauvre rêveur!

Mais où, quand, comment, à quelle date devait-il la rencontrer?

Un jour, il crut avoir trouvé, et c'est ainsi qu'il collabora au grand projet de l'oncle Piélard.

Parti deux ans plus tôt pour l'Afrique, où d'intéressants travaux lui avaient été confiés, le jeune ingénieur revint en France dès que les travaux furent terminés, se fixa à Paris, et crut devoir, avant de parfaire sa nouvelle installation, consacrer quelques jours au dernier parent qui lui restait.

Dans la maison délabrée que M. Piélard habitait aux portes de Péronne, tout était laid, maussade, sans couleur. L'ancien marchand de grains manquait peut-être de goût; à coup sûr ne man-

» Toutes ces entreprises commencent à émouvoir l'opinion. On se demande si le régime dont le nom signifie la chose de tous, n'est pas accaparé par une secte qui tend à mettre la puissance publique et le trésor public au service de son fanatisme anti-chrétien. Et le sentiment religieux, plus vivant qu'on ne le croit dans la masse de la nation, et le sentiment de la justice toujours prêt à condamner l'arbitraire, et le sentiment de l'humanité toujours sympathique aux opprimés, s'unissent et se confondent dans une impression générale de mécontentement et d'inquiétude.

» Mais, de toutes les atteintes portées à la liberté des âmes, aucune n'aura blessé aussi profondément la conscience publique que celle qui prive les pauvres malades et les infirmes des consolations de la Religion dans les établissements hospitaliers. Cette injustice paraîtra d'autant plus odieuse, qu'elle sera commise avec des ressources dont l'origine est presque exclusivement religieuse. Des hôpitaux sans chapelle et sans prêtre, ce sera un fait sans précédent, parce que, avant le christianisme, il n'y avait pas d'hôpitaux, et que le christianisme, en fondant ces asiles charitables, les a toujours placés sous la garde des saintes croyances qui en avaient inspiré la création.

» Quand on verra disparaître du budget de l'Assistance publique les modestes crédits affectés au service religieux, on se souviendra que toute cette riche dotation des hôpitaux et des hospices est le fruit des libéralités séculaires inspirées par la piété chrétienne. On se demandera si une administration qui tourne les dons eux-mêmes contre l'intention des donateurs mérite encore la confiance de ceux qui voudraient assurer, dans l'avenir, le soulagement des malheureux. Déjà nous entendons dans Paris les bureaux de bienfaisance se plaindre de la diminution des dons volontaires, et nous trouvons facilement l'explication de ce fait dans le soin qu'on a pris d'exclure de ces conseils charitables tous les représentants de l'idée religieuse. L'administration hospitalière ne tardera pas à faire la même expérience, et dans des proportions plus étendues. Pour suppléer aux libéralités qu'on décurage, on aura sans doute la ressource de l'impôt; mais je doute que l'opinion des contribuables soit favorable à une politique qui tarit les sources de la générosité volontaire et s'expose par là à accroître sans cesse les charges publiques.

» Monsieur le Président, je parle ici sans passion; je constate avec tristesse et avec inquiétude l'état des esprits. Le gouvernement aurait tort de mépriser les remontrances des hommes de foi, sous prétexte que ce ne sont pas là des adversaires dangereux. Il est très-vrai que ce n'est pas de leur côté qu'on peut craindre le désordre et les violences. Les chrétiens ne descendent pas dans la rue pour y faire des émeutes; il ne se décident même qu'avec une extrême répugnance à entrer en conflit avec le pouvoir, dans un temps où l'autorité est si peu respectée..... »

M. Jules Grévy n'entendra pas cette admi-

quait-il pas d'économie.

De ces deux causes, découlait l'ensemble morose de cet intérieur. Au milieu des meubles dépareillés, des étoffes éteintes, des vieilleries antédiluviennes dispersées dans les six ou huit chambres froides, un seul objet frappait le regard par son éclat, et le captivait par son charme.

C'était, dans un cadre d'or, la tête vivante, souriante et radieuse d'une belle fille blonde. C'était le portrait de Léonide, apporté quelques années plus tôt, par M. Poncelet, à son fidèle Piélard.

Très-jeune encore quand elle avait posé pour cette peinture, médiocre de style, mais sincère et ressemblante, Léonide avait naïvement livré à l'artiste l'expression candide d'une physionomie bien modifiée depuis lors, et la profondeur limpide de grands yeux bleus qu'elle savait, maintenant, baisser savamment.

Le modèle était attrayant, l'expression heureuse, l'œuvre très-réussie. L'oncle Piélard la regardait avec orgueil comme l'ornement de la pièce humide et sombre qu'il appelait son salon.

Dès son entrée dans la maison, Eugène Montrel riva des yeux surpris à cette peinture idéale et ne les en détacha plus.

— Que regardes-tu donc là?... Léonide?... dit le bonhomme.

— Elle s'appelle Léonide?

— Oui, un joli nom, hein ?

rable requête; il ne voudra pas perdre l'occasion d'ajouter une faute à toutes celles qu'il a déjà commises, et dont l'histoire demandera compte un jour à sa mémoire exécrée.

LES ANARCHISTES.

A Xérès, des affiliés à la Main-Noire ont encore été arrêtés ces jours derniers.

Nous constatons presque partout l'existence de complots anarchistes. Un télégramme du Canada nous a apporté la nouvelle de l'incendie du palais du Parlement dans la province de Québec. Le lendemain, une dépêche de cette ville, publiée par le *New-York Herald*, autorisait à croire que ce sinistre est l'œuvre des fénians.

Le gouvernement italien commence à prendre des mesures contre ces complots. Samedi a été déposé sur le bureau de la Chambre un projet de modification à la loi sur le service de la sûreté générale. Parmi les innovations introduites dans ce projet, nous remarquons l'article suivant: « Sont passibles d'une peine de six mois de prison au plus, tous les individus qui auront fait éclater sur les places, dans les rues, ou autres lieux publics, des bombes ou autres matières explosibles. »

On annonce que le récent procès des nihilistes à Odessa a révélé des faits significatifs sur l'organisation du parti.

Il paraît que l'on a reconnu l'existence d'une organisation nihiliste centrale qui dirige les associations locales et étend ses ramifications dans toute l'Europe.

Le chef de cette organisation, comme le n° 4 des fénians, est un personnage mystérieux que ne connaissent ni les simples affiliés du parti, ni même les chefs secondaires.

Ces révélations ont causé une profonde sensation.

C'est le *Daily News* qui donne cette grave nouvelle, d'après une dépêche de Saint-Petersbourg.

Des dépêches chiffrées se succèdent sans interruption entre Washington et Londres. Il s'agit d'O'Donovan Rossa. Le gouvernement des Etats-Unis, effrayé des épouvantables méfaits préparés par le chef du fénianisme, promet de soumettre la question de l'extradition de ce sinistre personnage au congrès.

Les habitants des grands quartiers, notamment à South-Hensington, à Mayfair et à Grosvenor-Gardens, ont été invités par la police à faire bonne garde chez eux et à surveiller leurs domestiques. On a vu des Irlandais suspects rôder dans ces districts. Toute la nuit, des policemen examinent les abords de Mansions, notamment les escaliers qui conduisent extérieurement aux sous-sols.

Les principaux députés et les lords les plus connus se font accompagner pour aller au Parlement et pour retourner chez eux.

- Une adorable physionomie!
- C'est ma filleule.
- La fille d'un ami, n'est-ce pas ?
- De mon meilleur ami, Poncelet!... quel brave cœur!
- Vous la voyez souvent, mon oncle ?
- Moi?... jamais!
- Comment?... une si charmante créature?...
- ... Qui demeure plus loin que Paris, mon cher.
- Qu'importe!... Vous ne l'invitez pas non plus à venir vous visiter ?
- Ah! ma foi non, par exemple! Que diable veux-tu que j'en fasse ici ?

(A suivre.) CLAIR DE CHANDENEUX.

PARVENEZ A LE LIRE !! la nouvelle romance de AUGUSTA COFFER, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI ! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSIER, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

REVUE FINANCIÈRE.

Le grand événement de la semaine c'est la conversion. Le ministre des finances, en effet, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi, sur la conversion du 5 0/0. La chose, comme on le voit, devient sérieuse.

Le marché des rentes s'est vivement ressenti de cet événement, et nos fonds ont baissé rapidement, sauf les 3 0/0 qui sont en dehors de la question. Le 5 0/0 a reculé à 111.80. Le 4 1/2 0/0 à 109.25.

Le projet déposé c'est la conversion en 4 1/2 0/0 telle que nous l'avions annoncée, si l'on se souvient lorsque les premiers bruits relatifs à la conversion avaient couru à la Bourse.

Tout l'intérêt du marché s'est concentré sur les rentes, et à ce propos on parle constamment conversion, unification de la dette, etc., etc.; et la plupart du temps on ne connaît que très-imparfaitement ces différents sujets.

A ceux qui voudraient s'initier aux détails de notre système financier, nous indiquerons un premier article très-intéressant à consulter, sur la Dette Française et les Conversions, et que nous avons trouvé dans le dernier numéro du *Financier des Communes*, toujours à la recherche de l'actualité. A part les rentes, le marché n'a pas subi de modifications très-importantes, il a été plutôt ferme.

Les vendeurs de 5 0/0 sont certainement les mêmes que les acheteurs du Foncier, d'Obligations Foncières, de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie, etc., qui se prémuissent contre la conversion actuelle et contre les conversions futures; car après la réduction en 4 1/2 0/0 viendra la réduction en 4 0/0.

Il faut avouer que ceux qui ont agi ainsi étaient bien avisés, et nous conseillons aux capitalistes d'en faire autant. Le 4 1/2 au cours actuel donne 4.09 0/0; Le 4 0/0 rapporte 4 0/0, soit des revenus inférieurs à ceux des valeurs de tout repos que nous indiquons; il y a là matière à arbitrage fructueux.

La liquidation du 15 avril s'est bien passée; l'argent, toutefois, s'est montré un peu plus exigeant; si nous en jugeons par le taux d'intérêt obtenu par la Banque des Communes de France qui a bonifié à sa clientèle de reports environ 4 0/0 (net 3.97 0/0) par la dernière quinzaine d'avril. Malgré le renchérissement de l'argent, les valeurs se sont maintenues fermes. Le Foncier entre 1,335 et 1,340. Les Obligations foncières nouvelles à 346 et 347.

Les opérations du Foncier suivent d'ailleurs une progression constante. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Foncier a encore autorisé pour 12 millions 55 mille fr. de prêts nouveaux dont 11 millions 820 mille fr. de prêts fonciers et 235 mille fr. de prêts communaux. Le Petit Foncier (la Compagnie Foncière de France et d'Algérie) a vigoureusement résisté à la faiblesse générale, et aux réalisations de bénéfices des acheteurs. Dernier cours 505. Beaucoup d'achats à terme ont eu lieu sur cette valeur, qui après l'assemblée du 7 mai sera, on le sait, mise au porteur. Les acheteurs à terme qui se font reporter ont ainsi l'avantage d'éviter, en levant leurs titres après le 7 mai, les frais de transfert qui résultent actuellement de la forme des titres.

Les principales valeurs du marché se sont tenues à leurs cours précédents: la Banque de Paris à 1,057; la Générale à 545; le Suez à 2,525; le Nord à 1,901; le Lyon à 1,535; le Midi à 1,110; l'Orléans à 1,255; le Gaz à 1,435 et l'Omnibus à 1,393.75.

Sur cette dernière valeur, le *Financier des Communes* publie dans son dernier numéro une étude qui est à consulter. Il donne un tableau comparatif intéressant des chiffres des dividendes distribués aux actionnaires concurremment avec les sommes énormes perçues par la ville en vertu des privilèges que leur donne son traité.

Ce même journal qui est toujours à citer pour les études d'actualités et renseignements, doit publier dans le numéro suivant une étude sur la situation des Obligations de la Compagnie d'Orléans à Châlons qui, nous le croyons, n'aura pas un moindre intérêt en raison du nombre important de

porteurs de ces titres, et des questions en litige dans cette affaire.

En résumé, le marché des rentes est complètement dévoyé pour le moment; il faut attendre les événements pour se prononcer. Le reste a heureusement jusqu'ici pu s'échapper à l'influence défavorable de la conversion.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une institution nouvellement réorganisée et transformée par le ministre de la guerre, inspire au *Moniteur* les réflexions qui suivent:

« L'esprit de corps qui se développe à l'École de Saint-Cyr avait été jusqu'ici, pour nos officiers, un élément de cohésion, un lien de confraternité qui avait exercé sur l'ensemble de l'armée une influence des plus salutaires. Si je tuais l'École de Saint-Cyr, s'est dit M. Thibaudin, et il a imaginé de conférer à l'École d'infanterie de Saint-Maixent de tels avantages qu'il faudrait que les pères de famille fussent bien maladroits et bien peu soucieux de leurs propres intérêts pour diriger encore leurs fils vers notre vieille École militaire.

« D'après le décret du 22 mars dernier, « un engagé volontaire pourra être admis à l'École de Saint-Maixent, sans y payer de pension, sans être bachelier, et en sortant officier au bout d'un an ». Or, tout le monde sait que pour entrer à Saint-Cyr il faut être bachelier, qu'on y paie une pension assez forte, et qu'on n'en sort officier qu'au bout de deux ans d'études. La comparaison, comme on voit, est décisive, et l'on se demande, après cela, qui voudra encore se présenter à Saint-Cyr.

« L'École qui fut pour nous longtemps une si féconde pépinière de brillants hommes de guerre, est dès lors menacée d'une décadence inévitable; c'est le moindre souci de M. Thibaudin. Mais ce qu'il y a de plus triste peut-être encore, c'est qu'en même temps le niveau de l'instruction de nos officiers d'infanterie s'abaissera sensiblement. Recrutés parmi des jeunes gens qui, dispensés du baccalauréat, n'auront point eu besoin de pousser jusqu'au bout leurs études classiques, gratifiés de l'épaulette après un an de présence seulement dans une École militaire, leur infériorité sur leurs devanciers sera forcément considérable. Et, à peine est-il nécessaire de l'ajouter: tel corps d'officiers, telle armée. M. Thibaudin doit certainement le savoir, et l'on serait vraiment tenté de croire qu'il fait systématiquement tout ce qui dépend de lui pour rabaisser notre armée, afin de la mettre au niveau de celui qui en ce moment la commande. »

Une décision ministérielle du 43 avril prescrit que les officiers de tout grade, détachés dans les Écoles militaires ou dans le service du recrutement, conserveront la tenue du corps auxquels ils appartiennent. Seuls, les officiers supérieurs et les capitaines employés ou recrutement porteront,

resser à vous, je vous laisse libre; vous pourrez même ne venir que demain reprendre votre carton.

Héloïse, après avoir essayé un remerciement que l'abord glacial de celle à qui il était destiné rentra aussitôt dans son gosier, salua gauchement et se disposait à se retirer, lorsque Charlotte, réfléchissant qu'un peu d'argent pouvait lui être de quelque secours, lui glissa une pièce de cinq francs dans la main, et la poussa doucement vers la porte, afin d'échapper aux élan de sa gratitude.

— Voyons, Charlotte, en auras-tu bientôt fini avec cette petite! Tu ne seras jamais prête à m'accompagner chez la couturière.

— Je suis à toi! l'instant, répondit l'orpheline en nouant précipitamment les brides de son chapeau. Me voici, ma chère; tu vois que c'est encore à moi de l'attendre. Il me reste même le temps de te servir de camériste, si tu veux.

— Non, merci; mets plutôt un peu d'ordre dans toutes ces affaires qui traînent.

— C'était bien mon intention, reprit Charlotte déjà en train, en effet, de ranger les jolis colifichets achetés par son amie.

— Tiens, fit-elle tout à coup, où donc as-tu placé le superbe mouchoir contre la valeur duquel je protestais il y a un quart d'heure? Je ne le trouve pas.

— Il doit être sur le guéridon.

au collet du dolman, une marque distinctive consistant en une grenade en or; les officiers détachés à l'École de Saint-Cyr porteront une bande bleue au pantalon et au képi. Ces dispositions éviteront aux officiers d'infanterie des dépenses considérables et absolument inutiles.

ANGERS.

Un nouveau deuil vient de frapper la Cour d'Angers. M. L. C. Daguilhon, conseiller à la Cour d'appel, est mort samedi dans sa 64^e année.

Ses obsèques ont eu lieu hier matin, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le départ de M. Henry Bessard, notre rédacteur en chef. Après deux ans de collaboration au *Journal de Maine-et-Loire*, M. H. Bessard nous quitte pour aller prendre à Périgueux la direction du journal le *Périgord*. Là-bas comme ici notre ancien collaborateur défendra les intérêts de la cause conservatrice, qui nous ont unis l'un et l'autre par les liens d'un devoir commun. Nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès du nouveau rédacteur en chef du *Périgord*.

« M. Henry Bessard laissera chez nous le souvenir d'un talent distingué; nos lecteurs savaient apprécier la modération de son caractère et sa parfaite courtoisie. Les amis du Théâtre et de l'Association artistique priaient à juste titre ses Chroniques. — H. FAUGERON. »

Nous avons reproduit hier l'entrefilet suivant de l'*Union de l'Ouest*: « Le *Patriote* dit que M. Maillé est dans un état de santé qui inspire de vives inquiétudes. »

Le *Patriote* rectifie en ces termes la note de son confrère:

« Nous avons dit que la maladie de M. Maillé semblait s'être aggravée, et l'avait mis dans la nécessité de demander un nouveau congé, mais nous n'avons parlé ni d'inquiétudes, ni de vives inquiétudes. Nous espérons, au contraire, que M. Maillé retrouvera prochainement sa santé d'autrefois; nous l'espérons et nous le désirons, avec ses nombreux amis. »

NANTES.

Un duel a eu lieu dimanche, vers 6 heures du matin, au Champ de Manœuvre. Les deux adversaires se seraient battus à l'épée, et l'un d'eux aurait été assez sérieusement blessé. On ignore les noms des combattants ainsi que ceux des témoins.

Une enquête est ouverte.

LIMOGES.

On écrit de cette ville que la santé de M. le général Bocher s'est notablement améliorée. Par contre, l'officier d'ordonnance

du général, M. le lieutenant Duplex, a fait une chute de cheval devant la gare d'Orléans, et est mort quelques heures après.

Ce malheur a causé à Limoges une douloureuse émotion.

ANGOULÊME.

M. Lacor, lieutenant au 21^e d'artillerie, en garnison à Angoulême, avait voulu monter un cheval réputé très-dangereux. L'animal, attaqué peut-être un peu vigoureusement, se débarrassa de son cavalier par quatre bonds successifs. La chute fut terrible et le malheureux lieutenant succomba au bout de quelques heures.

Tous les officiers de la garnison, généraux et colonel en tête, sont venus rendre un dernier témoignage de sympathie à leur camarade.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 avril 1883.

Versements de 128 déposants (19 nouveaux), 38,336 fr. 87 c.

Remboursements, 22,206 fr. 82 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

BANDAGES, BAS, SUSPENSIF, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES DEUX COUSINES

Dans la crainte qu'il ne fût ajouté quelque chose de plus blessant pour l'offensive apprentie, celle qu'on venait de taxer de faiblesse interrogea aussitôt de la sorte sa misérable protégée:

— Vous n'avez donc aucun voisin complaisant qui veuille bien, durant votre absence, veiller sur votre mère?

— Non, mademoiselle... Il est vrai que les gens qui habitent à côté de nous sont tous très-occupés, acheva-t-elle en hésitant.

— Eh bien! donnez-moi votre nom et votre adresse. J'aurai peut-être l'occasion d'aller la voir.

— Oh! mademoiselle, murmura l'ouvrière confuse, notre maison n'est pas assez convenable pour une personne telle que vous.

Puis elle ajouta, si bas qu'on put à peine l'entendre:

— Je me nomme Héloïse Amard, et nous demeurons impasse Cardinet, numéro 5, aux Bâtignolles.

— Allons, interrompit M^{lle} Parnelle avec un sourire moqueur, puisque ma cousine daigne s'inté-

même, en le regardant, la pensée lui était venue que les mille francs qu'il représentait auraient pu procurer du soulagement à bien des malheureux.

Dix minutes après, les deux cousines montèrent dans leur équipage, en jetant au valet de pied tout étonné l'adresse plébéienne que nous connaissons.

II

LA PETITE VÉROLE.

L'impasse Cardinet, située à deux pas de l'élégante rue de Rome et de l'artistique avenue de Villiers, est l'un des coins peut-être les plus sales de l'ancien Paris, qui surnage comme une tache indélébile au milieu des splendides bâtisses du nouveau.

La brillante Clarisse éprouva une vive répugnance à y pénétrer. Cependant l'idée de rentrer en possession de son fameux mouchoir lui fit surmonter ses dégoûts.

La porte de la maison était ouverte, et lorsque le laquais s'informa auprès de quelques enfants qui jouaient dans l'allée où demeurait M^{lle} Amard, ceux-ci, écarquillant leurs prunelles à l'aspect des galons d'or dont sa livrée était surchargée, montrèrent un escalier noir et raboteux au fond de la cour, en désignant les mansardes.

— Veux-tu rester dans la voiture et que je monte seule? dit Charlotte, qui remarquait chez sa cousine une visible hésitation à mettre pied à terre.

L'aristocratique jeune fille paraissait indécise. Néanmoins la crainte de se trouver en contact avec la misère fit qu'elle consentit à cette proposition.

(A suivre.)

ADOLPHE ROSAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde
3 %	79 30	78 35	Est	730	735	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	457	455
3 % amortissable	60 60	79 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1585	1560	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	503	Est	362 50	360
4 1/2 %	110 10	109 25	Midi	1135	1110	— 1865, 4 %	516 50	519	Midi	360 25	360
5 %	111 45	110 75	Nord	1930	1895	— 1869, 3 %	400	399 75	Nord	366 25	366 25
Obligations du Trésor	515	515	Orléans	1255	1245	— 1871, 3 %	389 50	389 50	Orléans	364 75	364 75
Obligations du Trésor nouvelles	507 50	510	Ouest	772	772 50	— 1875, 4 %	506 50	508	Ouest	359 50	360
Bons de liq. départementaux	524	524 50	Compagnie parisienne du Gaz	1428	1430	— 1876, 4 %	506 50	507 25	Paris-Lyon-Méditerranée	366	365 50
Banque de France	5390	5400	Canal de Suez	2570	2510	Dép. de la Seine, emprunt 1857	246 50	246	Paris-Bourbonnais	362 50	362
Comptoir d'escompte	975	980	C. gén. Transatlantique	460	455	Bons de liq. Ville de Paris	519	519 50	Canal de Suez	567 50	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1325				Obligations communales 1879	450	445			
Crédit de France	35	35									
Crédit mobilier	380	372 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY										MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.																							
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45				6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56	10 51					
8 — 50 — matin, omnibus-mixte.		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19									
1 — 25 — soir,		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33									
3 — 32 — — express.		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46									
7 — 15 — — omnibus.																							
10 — 26 — — (s'arrête à Angers).																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.																							
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Omn. matin.	Mixte soir.																				
9 — 21 — — omnibus.		5 50	5 5																				
8 — 37 — — express.		6 21	5 54																				
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		7 5	7 16																				
4 — 44 — — —		8 6	8 17																				
10 — 24 — — express-poste.		9	9 11																				
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																							

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE DE DÉMOLITIONS DE MENUISERIE

Provenant d'une maison appartenant à M^{me} Hallot, située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8, à Saumur.
Le mercredi 25 avril 1883, à 1 heure après midi.

Il sera vendu :
Portes de vestibule, d'intérieur et de salon, imitation chêne, placards, tablettes, croisées, persiennes, contrevants, six cheminées de marbre ;
Très-bel escalier en chêne, avec barreaux de fer et main courante en noyer, autre escalier droit pour mansarde, parquets en chêne à bâtons rompus et à liaison, parquet en sapin, quantité de portes de caves et greniers et différents autres bons objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (276)

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE Aux enchères publiques, D'UNE TRÈS-BELLE COLLECTION D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉS

En Bronzes, Porcelaines de Saxe, Sèvres, Japon et autres Faïences anciennes,
Le VENDREDI 27 avril 1883 et jours suivants, à 2 heures après midi, à Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

EXPOSITION PUBLIQUE

Le jeudi 26 avril 1883, de 2 à 5 heures.
Pour plus de détails, voir les placards affichés.
La vente aura lieu au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (277)

A LOUER PRÉSENTEMENT, JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15, Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

Etude de M^e MAUPILLIER, notaire à Thouarcé.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DES BARANGÈRES

Située commune de Chavagnes-les-Eaux, Comprenant :
Maison d'habitation et servitudes, jardin, verger, vigne, futaie, pièce d'eau ;
Trois closeries ;
Terres, vignes, bois taillis et prés détachés ;
Le tout d'un détail facile, contenant 44 hectares.
S'adresser, pour traiter, à M^e MAUPILLIER, notaire à Thouarcé.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Rue Verte, n° 4, Comprenant :
Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.
S'adresser à M^{me} MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

A LOUER UNE MAISON Avec GRAND JARDIN

Rue Courcouronnes, n° 10.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1883, MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 19.
S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A LOUER PRÉSENTEMENT CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

ON DEMANDE : UN JEUNE HOMME

parfaitement au courant de la procédure ;
UN JEUNE HOMME connaissant la comptabilité.
Inutile de se présenter sans d'excellentes références.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1° UNE MAISON, rue d'Orléans, n° 28 ;
2° DEUX MAISONS, rue des Capucins, n° 33 et 35.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée, Située au Chardonnet.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une BELLE JUMENT de 8 ans, propre au service de la campagne ou à atteler au camion.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN CHIEN DE CHASSE EPAGNEUL

Bien dressé.
S'adresser hôtel de la Poste, aux Rosiers. (252)

M. LORIOU

Ex-Bandagiste-Herniaire de Paris, sera à la disposition des personnes atteintes de hernies les plus difficiles, assurant le maintien au moyen de son bandage perfectionné.
Recevra à l'Hôtel Budan, à partir de lundi 23 au samedi 28 courant, de 1 à 6 heures, se réservant la matinée pour aller à domicile chez les personnes qui le préfèrent.
M^{me} LORIOU, qui l'accompagne, recevra aux mêmes heures que son mari, pour les dames. (272)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.
S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Un JEUNE HOMME de 14 ans, sachant lire et écrire, demande une place dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 4, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Doreur de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.
Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Pour, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

CAFÉ BARLERIN

hygiénique de café et fortifiant, santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).
Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr. ; et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)



LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.
Saumur, imprimerie P. GODET.